



## Avenant au contrat de travail

Par **raphael**, le **31/05/2010** à **20:13**

Bonjour, je suis salariée depuis 2001 en hotellerie, depuis peu mes collègues et moi nous nous sommes aperçus que la direction devait nous régler les heures de garde effectuées de nuit 1 week end sur 2 ( soit une cinquantaine d heures par mois) Nous touchions auparavant 10€ brut par nuit la direction nous a dit qu'elle ne pouvait régler la totalité des heures que nous passions à dormir sur l hotel et a décidé d'embaucher une personne supplémentaire et que nous travaillerions à tour de rôle comme night le week end . nos nuits seront ainsi payées et nous devrons travailler ( repassage, ménage, mailing..) jusqu'à maintenant , l'hotel était fermé de 22.00 à 7h Il restera donc ouvert les nuits de vend, sam, et dimanche peut on refuser ce changement dans le contrat ?? peut on refuser d'effectuer des nuits?? merci d'avance